



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ **CH 686 754 A5**

⑤① Int. Cl.⁶: **A 43 B 005/04**
A 43 B 019/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET A5**

⑲① Numéro de la demande: 01965/93

⑲② Date de dépôt: 30.06.1993

⑲④ Brevet délivré le: 28.06.1996

⑲⑤ Fascicule du brevet
publiée le: 28.06.1996

⑲③ Titulaire(s):
Lange International S.A.,
1, rue Hans-Fries, c/o Me Andrey, 1700 Fribourg (CH)

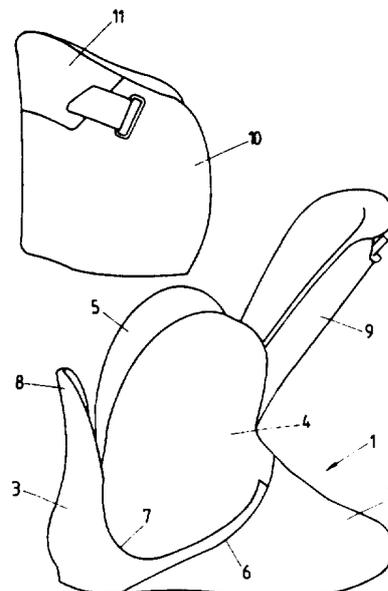
⑲⑦ Inventeur(s):
Condini, Alessandro, Villazzano (Trento) (IT)

⑲④ Mandataire:
Bugnion S.A., Case postale 375,
1211 Genève 12 - Champel (CH)

⑲⑤ **Chausson intérieur pour chaussure de ski.**

⑲⑦ Chausson intérieur dont une partie (1) est destinée à entourer le pied et le talon et présente une languette de cou-de-pied (9). Le chausson présente à l'arrière une échancrure verticale dont le fond est situé sensiblement au-dessus du calcaneum, dans la zone du tendon d'Achille, à une hauteur de 8 à 15 cm au-dessus de la semelle du chausson. Le chausson présente de préférence une languette (8) s'étendant sur l'échancrure.

Ce chausson assure une bonne tenue du talon en offrant également une facilité de chaussage.



Description

La présente invention a pour objet un chausson intérieur de confort pour chaussure de ski à tige articulée sur un bas de coque, dont une partie est destinée à entourer le pied et le talon et présente une languette de cou-de-pied.

On connaît divers types de chausson de confort adaptés aux différents types de chaussures.

Les chaussures comportant une tige en forme de collier articulée sur un bas de coque à volume variable et munies de trois à cinq boucles de serrage sont équipées d'un chausson en forme de botte échancrée à l'avant et munie d'une languette de cou-de-pied fermant cette échancrure. Ces chaussons entourent le pied, le talon, ainsi que l'arrière et les côtés de la cheville de manière uniforme sans discontinuité et remplissent parfaitement leur fonction qui est d'assurer le confort et le maintien du pied et de la cheville. De tels chaussons sont décrits, par exemple, dans les brevets US 4 523 392 et 4 499 676.

L'apparition de chaussures dites à entrée arrière, c'est-à-dire comportant une tige présentant une partie arrière basculable vers l'arrière pour faciliter le chaussage, a conduit à utiliser des chaussons en forme de botte fendue à l'arrière de haut en bas. Lors de la pratique du ski, la tenue du talon dans la chaussure est essentielle pour une conduite précise des skis. Or, de tels chaussons, en raison de la fente arrière, n'assurent pas une bonne retenue du talon vers le haut.

Plus récemment est apparu un nouveau type de chaussure réalisant un compromis entre les chaussures à entrée arrière et les chaussures dites à quatre boucles. Ce sont les chaussures dites MID ENTRY décrites dans le brevet US 4 839 973. Ces chaussures sont équipées d'un chausson comprenant une partie supérieure, en forme de collier, articulée au niveau des malléoles sur une partie inférieure entourant le pied et le talon. Un tel chausson présente plusieurs inconvénients: l'articulation des deux parties nécessite des rivets ou autres moyens auxiliaires qui constituent des points durs dans une zone très sensible et qui sont par conséquent source de gêne et de compressions pouvant être douloureuses. La partie supérieure articulée du chausson vient se superposer à la partie inférieure juste au-dessus du talon, dans la région également sensible du tendon d'Achille, en créant une surépaisseur et une discontinuité également source de compressions locales pouvant être douloureuses. Cette superposition ne peut pas être déplacée vers le haut, car le basculement vers l'arrière de la partie supérieure du chausson ne serait plus possible. Ce basculement implique au contraire des contraintes, l'arc décrit par le bord inférieur de la partie articulée devant épouser le mieux possible la courbure du chausson dans la région du talon. En outre, un espace doit être laissé entre la coque de la chaussure et le chausson dans cette région du talon pour permettre le basculement de la partie supérieure du chausson. Or, un tel espace est incompatible avec un bon maintien du talon dans la chaussure.

La présente invention a pour but de réaliser un

chausson assurant confort et parfaite tenue du talon, comme les chaussons en forme de botte, tout en offrant la facilité de chaussage des chaussons pour chaussures à entrée arrière et MID ENTRY.

Le chausson de confort selon l'invention est caractérisé en ce qu'il présente à l'arrière une échancrure verticale dont le fond est situé sensiblement au-dessus du calcaneum, dans la zone du tendon d'Achille.

Le fond de l'échancrure sera généralement situé à une hauteur comprise entre 8 et 15 cm au-dessus de la semelle de la chaussure.

Selon un mode d'exécution préféré de l'invention, la partie destinée à entourer le talon présente une languette arrière s'étendant vers le haut sur une partie au moins de l'échancrure verticale.

La languette assure la continuité du chausson dans la région du tendon d'Achille, tout en s'écartant aisément lors du chaussage. Le chausson peut comporter, de manière connue en soi, une partie indépendante, en forme de demi-collier, fixée à la tige et destinée à venir s'appuyer contre le bas du mollet. En position fermée, la partie indépendante du chausson vient de préférence se superposer à la languette en créant une discontinuité, mais celle-ci n'est pas gênante, car elle est située dans une partie du bas de la jambe où il n'y a pas de pression notable ni d'appui localisé.

Selon une forme d'exécution préférée de l'invention, le chausson présente des zones de plus grande compressibilité dans la région sensible des malléoles.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La fig. 1 représente le chausson.

La fig. 2 est une vue en coupe longitudinale d'une chaussure équipée du chausson représenté à la fig. 1.

Le chausson de confort représenté à la fig. 1, comprend une partie 1 entourant le pied et le talon. Cette partie 1 est constituée de panneaux 2, 3, 4, 5 cousus ensemble, chacun de ces panneaux étant par exemple constitué d'un tricot synthétique collé sur un panneau en matière synthétique, de préférence cellulaire. Les coutures, telles que les coutures 7, sont telles qu'une parfaite continuité est assurée entre les panneaux. Les panneaux pourraient être réalisés de toute autre manière connue, par exemple comme décrit dans les brevets US 5 050 319, 4 893 417 ou 4 723 364.

La partie inférieure 1 présente, à l'arrière, une languette 8 prolongeant le panneau 3 et s'étendant au-dessus du talon, dans la zone correspondant au tendon d'Achille, plutôt dans la zone où celui-ci se raccorde au muscle. Cette languette 8 peut être repliée sans effort vers l'arrière. A l'avant, la partie inférieure 1 est munie d'une languette de cou-de-pied 9. Cette languette, de conception usuelle, est en plastique semi-rigide revêtue intérieurement d'un rembourrage. Les coutures 7 reliant les panneaux 4 et 5 aux panneaux 2 et 3 forment, sur le panneau 3, des échancrures dégageant les malléoles et les panneaux 4 et 5 présentent un rembourrage plus

important que les panneaux 2 et 3 de manière à mieux protéger les malléoles contre les effets de la pression de la coque sur celles-ci.

Le chausson de confort comporte en outre une partie supérieure 10 indépendante de la partie inférieure 1. Cette partie 10 est en forme de demi-collier. Il est réalisé de même manière que la languette 9. Cette partie 10 est munie dans sa partie supérieure d'une poche 11 destinée à la fixation de cette partie 10 sur la tige de la chaussure, celle-ci venant s'enfiler dans la poche 11.

La fig. 2 représente une chaussure de type MID ENTRY équipée du chausson représenté à la fig. 1. Cette chaussure est du même type que celle décrite dans le brevet US 4 839 973. On reconnaît un bas de coque 12 sur lequel est articulée une partie inférieure de tige 13, en forme d'étrier, autour d'un axe 14 et une partie supérieure de tige 15, en forme de collier, articulée sur le bas de coque 12 autour d'un axe 16 correspondant approximativement à la position occupée par les malléoles. Les parties 15 et 13 sont reliées par une biellette 17. On reconnaît également un cliquet 18 monté sur l'étrier 13 et destiné à verrouiller la tige de la chaussure en position de descente.

Il ressort du dessin que la partie inférieure 1 du chausson enveloppe parfaitement le talon, sans discontinuité et, ce qui est essentiel pour le maintien du talon dans le sens vertical, également largement au-dessus du talon. La partie arrière 3 vient en outre s'appuyer de façon uniforme contre la paroi intérieure de la coque. Cet appui assure le maintien du talon sans créer de zones de pression localisées. La languette 8 assure la continuité avec la partie supérieure 10 du chausson dont on voit, à la fig. 2, la poche 11 enfilée sur le collier 15.

Pour chausser et déchausser, le collier 15 et l'étrier 13 sont basculés vers l'arrière. La souplesse de la languette 8 permet aisément d'introduire le pied dans le chausson ou de le retirer.

On remarquera que le rembourrage de la partie supérieure 10 du chausson vient s'intercaler entre la languette 19 du bas de coque 1 et la languette 8 du chausson, de telle sorte que le porteur à l'impression que la languette 8 est elle-même munie d'un rembourrage.

L'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution décrite ci-dessus. Selon une autre forme de réalisation, la pièce 10 passe devant la languette 8 du chausson de telle sorte que la languette est entraînée en arrière par la pièce 10 lors de l'ouverture de la tige de la chaussure. Selon une autre forme d'exécution, la languette 8 pourrait être supprimée. Selon une autre forme d'exécution, la languette 8 et les parties latérales 4 et 5 pourraient s'étendre jusqu'au haut de la tige de telle manière que la partie indépendante 10 peut être supprimée, celle-ci étant essentiellement remplacée par la languette, celle-ci étant, dans ce cas, pourvue de moyens de fixation à la partie postérieure de la tige.

Revendications

1. Chausson intérieur de confort pour chaussure de ski à tige (15) articulée sur un bas de coque

(12), dont une partie (1) est destinée à entourer le pied et le talon et présentant une languette de cou-de-pied (9), caractérisé en ce qu'il présente à l'arrière une échancrure verticale dont le fond est sensiblement au-dessus du calcaneum, dans la zone du tendon d'Achille.

2. Chausson selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond de l'échancrure est situé à une hauteur de 8 à 15 cm au-dessus de la semelle du chausson.

3. Chausson intérieur de confort selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la partie destinée à entourer le talon présente une languette arrière s'étendant vers le haut sur une partie au moins de l'échancrure verticale.

4. Chausson intérieur de confort selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite languette arrière s'étend jusqu'au haut du chausson.

5. Chausson selon la revendication 4, caractérisé en ce que la languette présente des moyens de liaison à la tige de la chaussure.

6. Chausson intérieur de confort selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il présente des zones (4, 5) de plus grande compressibilité dans la région des malléoles.

7. Chausson intérieur de confort selon la revendication 6, caractérisé en ce que les zones (4, 5) de plus grande compressibilité forment des oreilles s'étendant vers le haut du chausson.

8. Chausson intérieur de confort selon la revendication 7, caractérisé en ce que la zone de moindre compressibilité (2, 3) présente des échancrures latérales dégageant la région des malléoles.

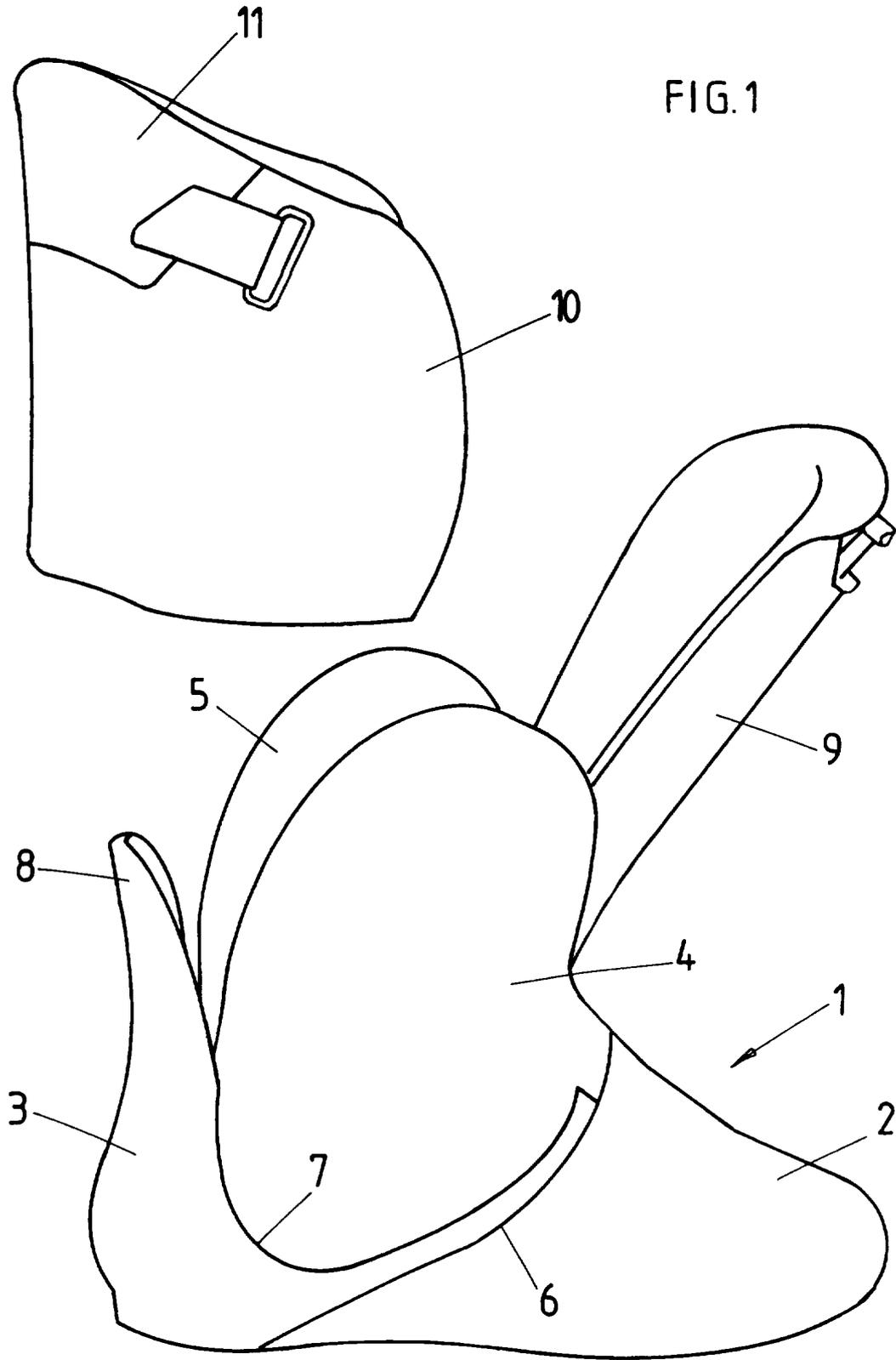


FIG. 2

